



La Convention Citoyenne a pris connaissance de votre « Lettre aux élus communautaires » en date du 7 mars 2011.

Vous savez l'engagement de la Convention Citoyenne pour une administration de la Communauté Urbaine dans le seul souci du bien commun et de l'intérêt général, en toute transparence, sans passe-droits et son combat incessant contre toute forme de clientélisme.

La Convention citoyenne est attachée au développement d'une démocratie participative qui, aux côtés des élus, associe aux grandes décisions qui engagent le long terme les représentants des forces vives (entreprises, organisations syndicales, associations, etc.) et les citoyens.

Deux sujets majeurs vont devoir être traités dans les mois qui viennent qui entrent dans cette catégorie des questions très importantes avec effet sur le long terme. Il s'agit de la gestion de l'eau et de l'organisation de la propreté.

S'agissant de l'eau, les contrats de la SEM et de la SERAM arrivent à leur terme. Les choix qui seront faits et la manière de les faire signeront une politique. Nous sommes mobilisés sur cette question vitale de l'eau au titre de la nature du service bien sûr mais aussi au titre de l'historique de la gestion de celui-ci et des relations lourdes de conflits d'intérêts qui se sont nouées au fil du temps entre un concessionnaire surpuissant et les collectivités locales. Les conditions a minima qui doivent présider au choix des conditions d'exploitation du service public de l'eau sont, selon nous, les suivantes :

Premièrement : élaboration par la collectivité –MPM-, dans le cadre d'un débat citoyen ouvert et rigoureux (ateliers citoyens) d'un cahier des charges qui exprime les objectifs et obligations de service public. Ce cahier des charges fixera les objectifs en matière de qualité de l'eau, de qualité du service, de tarification du service afin notamment de prendre en compte non seulement le caractère public du service mais le caractère vital et rare de la ressource, de politique d'investissement, de renouvellement, d'extension et de maintenance du patrimoine.

Deuxièmement : analyse fine de l'actuelle concession et à cet effet, réalisation d'un audit financier (exploitation et investissements), d'un audit social, d'un audit de qualité de service, d'un audit des ressources humaines, d'un audit des relations contractuelles des 10 dernières années en matière de conseil et de missions. La réalisation de cet audit doit être confiée à un cabinet indépendant et ses résultats doivent être publiés en intégralité.

Troisièmement : réalisation par la collectivité MPM d'une campagne d'information et d'une consultation citoyenne sur les termes du choix entre régie directe ou concession.

Quatrièmement : choix par MPM entre les 2 options, régie ou concession.

Cinquièmement : mise en œuvre par la collectivité de la suite de la procédure correspondant à l'option retenue.

S'agissant de la propreté, nous considérons qu'il faut évidemment agir sur les deux volets, le volet civique et écologique qui consiste à salir moins et le volet professionnel qui consiste à organiser beaucoup mieux et à fiabiliser un service digne d'une métropole comme Marseille, service qui prenne aussi en compte les obligations écologiques (tri notamment).

La propreté concentre tous les maux dont la Ville souffre. Laisser-aller civique et négligence scandaleuse de certains quartiers, mauvaise organisation du service et mainmise syndicale unilatérale combinée à des risques de dérives affairistes.

Les agents du nettoyage doivent être considérés et retrouver la fierté qui sied à un service public de qualité. Ces agents sont généralement les boucs émissaires alors même qu'ils sont les premières victimes de la très mauvaise qualité du service.

Celle-ci peut être un thème « d'école » de la participation citoyenne. Voilà en effet une question sur laquelle chaque citoyen (y compris nos enfants) est acteur et doit apprendre à peser les conséquences de ses propres actes les plus simples (civilités, respect des espaces publics, tri, etc.). Voilà aussi un thème sur lequel il serait opportun de réaliser un « observatoire permanent » de la propreté, observatoire de la qualité accessible sur le web et conçu pour faire vivre positivement la participation citoyenne.

Vous le voyez, nous sommes à cent lieues de l'affairisme ambiant, nous sommes ici dans la politique au sens le plus noble et le plus simple mais aussi dans la dimension politique qui nous manque le plus : la recherche du bien être public. Les premiers acteurs de ce changement doivent être les agents. Ceux-ci doivent être mis en confiance et à cet effet, le pluralisme syndical doit être restauré et promu.

A cet égard, la Convention Citoyenne ne peut que regretter que le Président de la Communauté Urbaine ne reçoive pas le SDU 13 FSU comme l'ensemble des autres représentations syndicales. Elle ne peut se satisfaire de cette situation sur laquelle elle va interpellier le Président Caselli.

Philippe San Marco
Président de la Convention Citoyenne
Marseille le 11 avril 2011